

La direction à prendre

COMPRENDRE LE HANDICAP MENTAL

Une personne handicapée mentale est une personne à part entière, à la fois ordinaire et singulière.

Elle est ordinaire, parce qu'elle a les besoins de tout un chacun et dispose des droits de tous. Elle est singulière, parce qu'elle est confrontée à des difficultés, qui lui sont propres et qui résultent d'une déficience intellectuelle permanente, dont l'origine peut être génétique, congénitale, accidentelle...

Le handicap mental entraîne des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision.

Cela peut notamment se traduire par des obstacles pour :

- s'orienter et se repérer dans l'espace ;
- évaluer l'écoulement du temps ;
- s'exprimer clairement et maîtriser les règles de communication ;
- accéder à la lecture et à l'écriture ;
- mémoriser des informations et fixer son attention.

AVEC LE SOUTIEN DE :

E.LECLERC



mutuelle
Intégrance
L'esprit de solidarité

DEXIA

A propos de l'Unapei

L'Unapei (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) est le premier mouvement associatif français, reconnu d'utilité publique, représentant et défendant les intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

L'Union nationale représente le plus important réseau associatif en France œuvrant dans le champ du handicap mental. Créée en 1960, l'Union rassemble **60 000 familles adhérentes, 600 associations** sur tout le territoire qui accueillent **180 000 personnes handicapées mentales** (enfants et adultes) dans **3 000 établissements et services spécialisés**.

Depuis sa création, l'Unapei et ses associations se battent pour la dignité et la citoyenneté des personnes handicapées mentales.



15, rue Coysevox - 75876 Paris cedex 18 • Tél. : 01 44 85 50 50
Fax : 01 44 85 50 60 • www.unapei.org - public@unapei.org

CETTE DÉMARCHÉ VOUS EST PROPOSÉE PAR :



**S'ouvrir
aux personnes
handicapées
mentales**

**Accueil
Accompagnement
Accessibilité**

En vous inscrivant dans cette démarche, vous accompagnez les personnes handicapées mentales vers plus d'autonomie, vous facilitez leur participation et l'exercice de leur pleine citoyenneté avec et parmi nous.

 **Unapei**

Cheminer ensemble vers l'accessibilité des personnes handicapées mentales...

Le 11 février 2005, une étape importante a été franchie avec l'adoption de « **la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** ». Elle pose le principe d'accessibilité généralisée quel que soit le type de handicap. En 2015, tous les lieux publics devront être rendus accessibles.

... à partir d'un symbole.

A l'instar du symbole « fauteuil roulant » qui indique les lieux physiquement accessibles aux personnes à mobilité réduite, l'Unapei a créé un pictogramme pour permettre aux personnes handicapées mentales de repérer facilement les lieux qui leur proposent un accueil ou des prestations adaptés.

Il est destiné à être apposé sur des guichets, des lieux de passage, des produits ou des documents.

S'impliquer...

Prestataires de services, entreprises, surfaces de vente, fabricants de matériel, établissements publics, ...
Tous les types de structures sont concernés.

S'engager dans la démarche d'accessibilité, c'est :

- Faire des efforts pour la citoyenneté de tous !
- Être pionnier dans l'application de la loi,
- S'adapter aux besoins particuliers des personnes handicapées mentales,
- Plus largement, aider toute personne ayant des difficultés de compréhension et de repérage.

Avec lui, tout s'ouvre :



- les visages
→ ACCUEIL
- les démarches
→ ACCOMPAGNEMENT
- les lieux, les produits
→ ACCESSIBILITÉ

La présence de ce symbole signale **les lieux, les services, les produits accessibles** aux personnes handicapées mentales.

Ce pictogramme a été créé par l'Unapei, en partenariat avec l'Afnor (Association française de normalisation).

... dans des actions concrètes...

- Qualité d'accueil et d'écoute par du personnel formé
- Accompagnement des personnes dans la formulation de leur choix,
- Mise à disposition d'une information simplifiée,
- Adaptation de visites guidées,
- Développement d'une signalétique adaptée, etc...

... et progressives.

La relation aux autres et à leur environnement est le premier obstacle que les personnes déficientes intellectuelles rencontrent dans la Cité.

C'est pourquoi, il importe de leur proposer en premier lieu un **accompagnement humain** pour améliorer leur accueil et faciliter les échanges.

D'autres initiatives sont aussi à mener pour simplifier les informations, faciliter l'orientation... il s'agit alors d'intervenir davantage sur un **aménagement matériel**.

Des acteurs déjà engagés

L'Unapei et ses associations développent des partenariats pour faciliter l'accès des lieux publics. De nombreux projets ont ainsi déjà vu le jour dans les transports, les collectivités locales, les établissements culturels, les centres commerciaux...

Autant d'actions qui permettent de rendre la Cité plus accessible aux personnes handicapées mentales pour qu'elles participent pleinement à notre vie collective.